

COMMUNE
DE FEIGNEUX

(OISE)

PLAN LOCAL D'URBANISME

B I L A N D E L A
C O N C E R T A T I O N

Vu pour être annexé à la délibération
en date du :

Arrêté le:

Approuvé le:

Modifié le:

*Bureau
d'études*

*S.A.R.L. "Aménager le territoire"
15, rue des Veneurs - 60200 COMPIEGNE
Tél 03 44 20 04 52 - Fax 03 44 86 88 37*

BILAN DE LA CONCERTATION

- **Modalités de concertation prévues :** (Cf délibération du 03 10 2008)
 - Mise à disposition du public d'un dossier d'études en Mairie aux heures d'ouverture du secrétariat accompagné d'un registre destiné à recueillir les observations des habitants.
 - Diffusion dans tous les foyers de la commune d'une note générale d'information sur le projet d'élaboration du PLU et de ses orientations.
 - Présentation du projet dans le bulletin municipal.
 - Organisation d'au moins une réunion publique pour la présentation du projet et recueil des avis et observations de la population exposant le projet communal et recueil des avis et observations de la population.
 - Diffusion de l'information dans le journal.

- **Eléments de concertation réalisés :**
 - Mise à disposition du public d'un dossier d'études en Mairie aux heures d'ouverture du secrétariat accompagné d'un registre destiné à recueillir les observations des habitants :
 - Le classeur de remarques du public en mairie n'a recueilli aucune observation à ce jour.

 - Diffusion dans tous les foyers de la commune d'une note générale d'information sur le projet d'élaboration du PLU et de ses orientations :
 - Une note sous forme d'un quatre pages présentant la démarche du PLU a été distribuée dans tous les foyers en 2011.

 - Le projet de PLU est apparu dans les journaux n°2, 3, 5 et 6

 - Présentation du projet dans le bulletin municipal :
 - Un bulletin spécial PADD a été distribué dans tous les foyers en mai 2011.

 - Organisation de la réunion publique exposant le projet communal et recueil des avis et observations de la population. La réunion s'est tenue en mars 2011.

L'editorial du maire

Chères citoyennes, citoyens de Feigneux-Morcourt

C'est avec beaucoup de joie et d'honneur que je viens pour mon premier mandat de Maire vous présenter avec l'ensemble du Conseil municipal mes vœux pour cette année 2009.

J'ai d'ailleurs eu l'occasion de le faire de vive voix avec tous ceux qui ont pu être présents ce 18 janvier à la galette des rois, qui conduisait le repas des Anciens, avec la volonté de croiser les générations : la mémoire du village et les générations montantes. Ce fut une bien belle journée.

En dehors de la gestion quotidienne, durant cette première année, nous avons poursuivi le travail sur les différents dossiers qui touchent la vie communale dans une société qui bouge sans cesse : l'organisation des infrastructures, l'eau, la terre, la voirie, les espaces, les énergies, le patrimoine, la vie sociale, culturelle, scolaire...

Nous devons établir des priorités et un calendrier d'exécution pour faire rentrer la multitude des dépenses à engager dans notre réalité budgétaire, certes saine mais limitée.

Il y a une part de travail en amont important pour mener à bien bon nombre de projets : montage de dossiers, budget, devis multiples, demandes de subventions.

- Le P.L.U. a été voté et nous sommes dans le choix du bureau d'étude ce mois-ci
- Le choix de l'assainissement a été décidé en Conseil Municipal. Vu notre réalité géographique et l'augmentation du prix de l'eau que cela entraînerait, nous avons opté pour un assainissement autonome (individuel) à Feigneux et Morcourt en place d'un assainissement collectif. Une enquête publique est ouverte du 26/01 au 26/02 en mairie où vous pouvez consulter le dossier.
- L'étude de la sécurisation de la traversée du village est en cours avec le C.A.U.E qui nous prépare le retour d'une proposition très prochainement
- L'étude sur le chantier église progresse : L'architecte nous a fait part du très mauvais état de notre belle église. Si nous voulons sauvegarder notre patrimoine pour les générations futures, il nous faut entamer des phases de travaux sur plusieurs années qui vont demander une implication financière très importante pour la commune en dehors des retours de subventions que nous irons chercher.
- L'école : Pas de fermeture prévue pour la rentrée 2009-2010 au vu de notre nombre d'enfants sur le R.P.I, ce qui nous permet de continuer à faire fonctionner les structures d'accueil pour les enfants : cantine, périscolaire, centre de loisirs. Nous envisageons des travaux de réfection dans l'école maternelle. En décembre, en présence de Madame l'inspectrice, nous avons inauguré son nom : « les Hirondelles » en lien avec le projet pédagogique de la classe.

Tous mes vœux de bonne continuation des activités et projets à tous les bénévoles qui, au sein de la mairie et des associations, contribuent à maintenir une vie dynamique, riche et ouverte, dans notre village de Feigneux-Morcourt.

En ce début d'année 2009, nous devons nous adapter au contexte particulièrement difficile de crise économique et sociale où il est d'autant plus important de maintenir dans nos collectivités les liens de cohésion sociale.

Je m'engage à vous tenir régulièrement au courant tout au long de mon mandat de l'avancement des différents dossiers pour que vous soyez plus au fait des décisions publiques qui concernent votre quotidien.

Je formule tous mes vœux pour que ce travail d'ensemble dont j'ai la responsabilité puisse continuer et je profite de ce début d'année pour redire au nom de toute l'équipe municipale notre engagement, conseil après conseil, à ce que l'intérêt commun soit toujours au cœur de nos décisions.

Continuons de travailler pour que les valeurs fondatrices de notre République « liberté, égalité, fraternité » nous guident dans nos choix

A toutes et tous une très bonne année 2009

Catherine BRILLON

Sommaire

Les Conseils municipaux	page 2
Mairie de Feigneux	page 3
La vie au village	pages 4-5-6
La Bibliothèque	page 4
Les associations	page 6
La MJC	page 7
La parole est à vous	page 8

L'editorial du maire

Chères citoyennes, citoyens de Feigneux-Morcourt

En ce début d'été, ce journal vous donnera les nouvelles de ces 6 derniers mois passés dans notre commune tant au niveau de la Vie du village avec ses joies et ses peines, que sur les travaux réalisés ou engagés, ainsi qu'un point sur nos projets prioritaires.

Tout d'abord, notre agent des services techniques, M. Neises, qui souhaitait sa mutation depuis plusieurs années, vient de l'obtenir pour un détachement d'un an au Conseil Régional.

Il nous a fallu rebondir très vite pour trouver une solution pour cette année 2009. Après avoir lancé des appels d'offres vers des entreprises de jardinage, le Conseil Municipal a retenu «Les Jardins de Valeuse» qui aura en charge l'entretien du village ainsi que du hameau pour tout ce qui concerne les tontes, entretien des espaces verts, nettoyage de caniveaux, place.

Nous souhaitons la bienvenue à cette entreprise familiale qui aura à cœur de rendre notre village propre, beau et accueillant pour tous.

Nos grands projets avancent :

- Nous avons choisi le bureau d'études pour notre PLU (Plan Local d'Urbanisme). Il s'agit d'« Aménager le Territoire », situé à Compiègne, qui va nous accompagner dans notre réflexion tout au long de l'élaboration de ce document.
- L'assainissement sera autonome à Feigneux et Morcourt après une conclusion positive de l'Enquête Publique. C'est une démarche qui va demander beaucoup d'efforts des uns et des autres pour se mettre en conformité mais ceci est obligatoire et c'est notre devoir de respecter les normes environnementales pour le bien de la planète et des générations futures. Sachez que nous serons attentifs à la situation de chacun tout au long des différentes phases de la procédure.
- L'étude de la sécurisation de la départementale 50, traversant notre village, a fait l'objet d'une 2e réunion avec le C.A.U.E (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) qui nous a soumis des idées que nous intégrerons au PLU.
- L'avis d'Appel à candidats d'architectes pour l'église a été lancé et nous attendons le retour de propositions.
- L'école : les travaux de rénovation se feront cet été pour accueillir en septembre nos petits et moyens de la maternelle à l'école des hirondelles de Feigneux.

Je profite de cette fin d'année scolaire pour remercier tout le personnel qui a œuvré toute l'année pour offrir un accueil de qualité auprès des enfants au sein des classes, de la cantine, du périscolaire, du Centre de loisirs et de l'accompagnement dans les transports scolaires.

Je voudrais saluer aussi le travail de toute l'équipe municipale qui, depuis un an, suit de nombreux dossiers qui touchent la Vie communale et c'est ce travail mis bout à bout qui nous fait avancer dans nos projets.

En cette période économique difficile où notre département a été particulièrement touché par les fermetures d'usines, nous devons être d'autant plus solidaires et attentifs à chacun, afin qu'aucun villageois ne soit isolé dans des difficultés sociales et financières. Le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) à Feigneux-Morcourt est ouvert à toutes personnes, de tous âges aux revenus modestes ou en difficultés passagères. Le CCAS est un service distinct de la mairie et confidentiel, il permet une écoute, une aide financière et un relais vers les services sociaux.

À tous je souhaite de très bonnes vacances et vous donne rendez-vous le 14 juillet pour tous ceux qui seront là et bien sûr les 19 et 20 septembre 2009 pour «Jours de Fête», grande fête de notre village, portée par les habitants de Feigneux-Morcourt et organisée par la M.J.C. qui nous réunira autour de concerts, spectacles de rues, fanfares, vide greniers, initiatives citoyennes.

Catherine BRILLON



Sommaire

Les Conseils municipaux	pages 2 - 3
Mairie de Feigneux	pages 3 - 4 - 5
La Bibliothèque	page 5
La vie au village	pages 6 - 7
Les associations	pages 8 - 9
La MJC	page 10

Les conseils municipaux et les comités consultatifs

POINT SUR LES TRAVAUX par Francis Genon

École les hirondelles

Des travaux de rénovations sont engagés pour cet été à savoir :

- Réfection de la peinture des deux classes, des sanitaires et de l'entrée.
- Peinture extérieure sur les impostes des fenêtres.
- Réfection des sanitaires et création d'une douche (appareillage, carrelage et faïence).
- Remplacement des fenêtres côté jardin ainsi que de la porte d'entrée principale.

Entreprises retenues pour ce projet :

- Carrelage & sanitaires: Sani CHAUFFE
- Fenêtres : JP2D
- Peinture : CREPY Peinture

Maison communale **du 13 rue de la HOUATTE**

- Création d'un chauffage électrique.
- Remplacement des fenêtres et du portail de la cour.
- Réfection complète du plafond de la cuisine avec peinture.

Entreprises retenues :

- Chauffage : Entreprise EVA
 - Fenêtres : VS DIFFUSION
 - Plafond peinture : Entreprise CAUVET
- L'ensemble de ces travaux sera terminé pour cet été.

Eglise St MARTIN

L'appel d'offre a candidature pour le choix d'un maître d'œuvre a été lancé. Ceci étant la première étape importante afin de lancer les premières phases d'études et de travaux de restauration de cet édifice. Une entreprise a été choisie pour le nettoyage complet du clocher et l'élimination des pigeons (pose de grillage).

Marquage au sol **FEIGNEUX et MORCOURT**

Réfection des marquages existants d'une façon plus durable.
Création de deux nouveaux passages piétons, dans un but sécuritaire sur la D50.
Ces travaux ont été réalisés par la société MARQU'AU SOL.

Réseau électrique quartier des JOUSSES

Un RDV est à confirmer avec la SICAE afin de trouver une solution moins onéreuse que le premier projet proposé fin 2008.

Réseau d'eau

Remplacement des conduites en plomb : une nouvelle campagne de remplacement sera réalisée par la SAUR sur 2009 pour arriver au retrait total des inductions plomb à l'échéance de 2013.

POINT SUR L'ASSAINISSEMENT par Rodolphe Waechter

Chaque jour, vous utilisez de l'eau pour la vaisselle, la douche, la lessive, les WC... Après usage, ces eaux polluées, appelées eaux usées domestiques, doivent donc être épurées avant d'être rejetées dans le milieu naturel.

On parle d'assainissement collectif lorsque toutes les eaux usées sont collectées pour être traitées dans une station d'épuration. Les stations d'épuration sont très coûteuses, leur fonctionnement et leur entretien imposent une augmentation conséquente du prix de l'eau potable.

Pour des raisons techniques et de coûts, après une longue étude, la commune de Feigneux a choisi l'assainissement autonome à la parcelle (les propriétaires des habitations doivent assurer le traitement de leurs eaux usées, sur leur terrain). Ce choix a été validé après enquête publique par les services de préfecture de l'Oise.

La loi sur l'eau de 1992 impose aux communes d'organiser le contrôle des dispositifs d'assainissement non collectif. Dans le Valois, les communes ont décidé de confier cette mission à la Communauté de Communes ; celle-ci a donc créé le SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) en 2006. D'ici au 31 décembre 2012, conformément à la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques du 30 décembre 2006, toutes les installations d'assainissement non collectif existantes devront être contrôlées (un contrat de prestations de services a été passé avec la société SAUR pour effectuer ces contrôles). Une fois l'état de l'installation dressé, la mise en conformité est obligatoire dans les quatre années qui suivent (31 décembre 2016). La commune fera procéder cette année au contrôle de chaque installation privée (pour un coût de 72 euros à la charge du propriétaire prévu sur la facture d'eau). Consciente du coût que peut représenter une mise en conformité ou

la création d'une installation d'assainissement, des demandes de subventions et un marché seront passés auprès d'une entreprise choisie par la commune. La programmation des travaux permettra à la municipalité de faire bénéficier aux habitants de subventions qu'elle sollicitera auprès des organismes concernés.

Le choix de cette démarche est motivé par l'impossibilité de réaliser un assainissement collectif sur la commune et par l'économie substantielle que réalisera chaque fénilois grâce cette démarche solidaire.

A l'issue des contrôles du SPANC, une réunion publique se tiendra afin de vous apporter toutes les informations complémentaires sur le sujet.

POINT SUR L'URBANISME par Rodolphe Waechter

En France, le Plan Local d'Urbanisme (PLU) est le principal document d'urbanisme de planification de l'urbanisme communal. Il remplace le Plan d'Occupation des Sols (POS) depuis la loi relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbains, dite loi SRU. La commune de Feigneux ne dispose à ce jour d'aucun document d'urbanisme. Une telle dette de règles communales d'urbanisme laissait, à n'importe quel propriétaire, promoteur ou aménageur, sous réserve de possession ou d'acquisition de terrain, la possibilité de construire toutes sortes de projets dès lors que les «règles de constructions» dictées par le Règlement National d'Urbanisme étaient respectées.

Il a donc été décidé après délibération du conseil municipal de confier l'élaboration du PLU de la commune au bureau d'étude : «Aménager le territoire». Ce plan aura pour but de :

- Protéger l'ensemble du territoire communal de pressions foncières extérieures.
- Libérer des espaces pour une extension contrôlée du village.
- Fixer certaines règles de constructions et d'aménagements propres à notre village (stationnements, sens de circulation, limites de propriétés par rapport aux tiers, couleurs des volets...).
- Protéger nos espaces agricoles et forestiers...

Nous avons pleinement conscience des enjeux et des responsabilités qui nous incombent pour la mise en place d'un tel document d'urbanisme. Ce PLU va prévoir les orientations et l'avenir de la commune pour les dix ou vingt années à venir. Dès aujourd'hui, nous vous invitons à réfléchir sur ce que vous imaginez et/ou espérez pour le « Feigneux-Morcourt de demain », nous vous inviterons donc durant les deux prochaines années à partager notre point de vue et vos idées pour concevoir ensemble notre village de demain.

UN PETIT COUP D'ŒIL AUX FINANCES...

par Véronique Cavaletti

Le printemps pointait à peine le bout de son nez qu'il nous fallait déjà songer à préparer le budget de l'année à venir. Pour cela, nous nous devons d'attendre les éléments transmis par le trésorier afin de les valider en conseil municipal et ainsi pouvoir établir une estimation des dépenses prévues pour ce nouvel exercice.

Côté CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) aucune dépense n'a été engagée en 2008. Toutefois, au vu de demandes d'aide du début d'année et des sommes déjà engagées, une nouvelle subvention du budget communal vers le budget CCAS a été proposée au conseil municipal. Subvention qui a été acceptée lors du conseil spécial «budget» du 27 mars 2009.

Côté budget eau : suite à un désaccord avec les chiffres présentés par la Trésorerie, le conseil municipal a décidé de ne pas voter ni le compte de gestion, ni

le compte administratif du budget de l'eau. N'a été présentée en réunion qu'une ébauche de budget primitif, où sont inscrits :

- en dépense d'exploitation : l'achat d'eau à BPL (conserverie de Russey Bémont) pour 9700 euros.
- en recette : la part communale de la facturation d'eau par la SAUR aux particuliers environ 15000 euros.
- en section investissement dépense : changement de branchements plomb à hauteur de 8000 euros.
- en section investissement recette : virement de la section d'exploitation 4700 euros et retour de recette de subvention sur branchement plomb bâtiments publics (mairie-MJC-école) pour 1300 euros.

Ce budget reste une ébauche tant que ne seront pas connus les chiffres «officiels» du résultat de l'exercice 2008.

Côté budget communal : l'exercice 2008 a été clôturé sur un excédent de fonctionnement de 242415,77 euros, un déficit d'investissement de 66351,35 euros.

Le déficit d'investissement s'explique par un retour de subvention non perçue (notamment pour les travaux de la rue des îles Morcourt) et un virement de la section de fonctionnement non comptabilisé. Ayant pris en compte toutes ces données, le conseil municipal a décidé une nouvelle fois cette année de ne pas augmenter la part communale des 4 taxes (locale, foncière bâti, foncière non bâti, professionnelle).

La section dépense de fonctionnement n'a vu aucune modification majeure apportée à ce nouveau budget.

La section recette de fonctionnement ne compte pas de recettes exceptionnelles mais toujours la part communale des taxes directes locales, les dotations et participations d'état et les revenus des loyers communaux et de la location de la MJC.

Du côté de la section dépense investissement : outre les opérations restantes à réaliser (étude de zonage - plan de zonage - travaux 15 rue de la Houatte) dont le montant s'élève à 13800 euros, ont été inscrites de nouvelles opérations, à savoir :

- Rénovation de l'école 35000 euros
- Travaux au 13 rue de la Houatte 8000 euros
- Elaboration du P.L.U. : 30000 euros
- Travaux église : 120000 euros
- Hormis les travaux du 13 rue de la Houatte, les trois autres opérations font l'objet, auprès des organismes d'état concernés, de demande de subvention, dont les taux varient entre 40 et 50 % du montant HT engagé.

Toutes ces décisions ont été prises à l'issue de nombreuses réunions de travail tant de la « commission travaux » que du conseil municipal. Nous réfléchissons actuellement sur le fonctionnement de la « commission finances » (qui ne comprend qu'un membre extérieur au conseil municipal). En effet, il semble plus judicieux d'impliquer directement celle-ci à la « commission travaux » (les deux commissions étant étroitement liées) plutôt que de réunir une commission uniquement pour présenter de l'existant.

Etat Civil

Décès

Ce début d'année 2009 a attristé de nombreuses familles par le décès d'êtres chers et notre village a vu partir plusieurs personnes qui étaient bien connues des plus anciens résidents de Feigneux-Morcourt :

- Madame Josette COVET, décédée dans sa 63ème année, le 9/01/09. Elle avait passé de longues années à Feigneux avec toute sa famille et nous réitérons à Monsieur Covet et à tous ses enfants notre témoignage de sympathie.
- Monsieur LAGNY, décédé en février, qui avait résidé et travaillé comme ouvrier agricole de longues années à Feigneux.

- Monsieur Jean-Claude RIBOULET, âgé de 49 ans, décédé le 14/04/09, qui avait passé de nombreuses années de jeunesse dans ce village. Nous nous sommes rassemblés chaleureusement autour de sa famille et du père Emmanuel au cimetière de Feigneux dans le respect de sa vie.
- Monsieur Manuel ALVES, décédé dans sa 70ème année, le 12/05/09, ancien employé municipal puisqu'il avait occupé le poste de cantonnier pendant 15 ans tout en travaillant chez Poclain. Chacun se souviendra de son sourire, de sa bonté et de son travail. Toute sa famille était présente ce vendredi 15 mai à l'église de Feigneux pour témoigner d'une vie remplie de dévouement.

- Nous avons eu aussi la grande tristesse d'apprendre à Crépy, en mars, le décès du petit Hylann, fils de Brice et Joannie Mancuso, petit fils de M. et Mme Mancuso.

- Monsieur Serge BELOT est décédé ce 12 juin 2009, à l'âge de 75 ans. Il partageait encore avec nous en janvier le repas des anciens avec plein de gaieté et nous contaient multiples souvenirs chaleureux autour de sa grande famille, 9 enfants. et de sa vie qui fut au service des autres.

A Madame Belot et à toute la famille, nous renouvelons notre témoignage de sympathie.

A toutes ces familles endeuillées, nous renouvelons notre soutien et notre amitié.

L'éditorial du maire

Chères citoyennes, chers citoyens de Feigneux-Morcourt

L'hiver se termine doucement et si nous avons pu profiter de belles balades et de beaux décors enneigés dans nos villages, il nous a fallu faire face aussi à des phénomènes naturels exceptionnels avec la formation de congères, ce qui a entraîné des problèmes de circulation importants. Chacun a dû être patient et solidaire pour regagner sa maison, et aller travailler sur cette semaine de février.

Le déneigement s'est fait au mieux d'une part sur la départementale par le Conseil général, débordé par le nombre d'interventions, et d'autre part sur nos chemins vicinaux et rues, grâce à l'aide du matériel de M. Patrice Huraux conduit par M. Nicolas Brevue et du salage des Jardins de Valeuse.

Merci à tous pour votre aide et votre compréhension.

Au seuil de l'année 2010, toute l'équipe municipale a accueilli nos anciens pour passer une très agréable journée autour d'un repas délicieux préparé par Patrice et Marie-Claude Assimon. Puis ce fut autour d'une galette que nous avons rencontré tous les habitants, et accueilli les nouveaux arrivants pour vous présenter nos vœux, retracer la vie du village sur 2009 et vous parler de nos futurs projets pour la commune.

À tous ceux qui n'ont pu venir, je renouvelle mes meilleurs vœux 2010.

Grâce à l'obtention de la subvention du Conseil général pour notre église (46900 euros), nous allons pouvoir commencer la première tranche de travaux avec notre architecte : M. Thibaut Legendre.

Une première réalisation de la traversée de Feigneux est à l'étude avec la sécurisation par des plateaux ralentisseurs aux trois entrées de village, ceci dès l'obtention de la subvention par la DGE. Nous réunirons le comité travaux en avril pour travailler sur la suite du projet.

La mise en place du P.L.U se poursuit.

Nous allons élire nos Conseillers Régionaux les dimanche 14 et 21 mars. Je vous invite à venir vous exprimer lors de ces élections. C'est un droit et un devoir du citoyen, et votre participation fait de vous les acteurs de notre démocratie.

Je ne pourrai conclure cet éditorial sans relier nos pensées de cœur vers le peuple d'Haïti face à cette terrible catastrophe naturelle. Des morts, des blessés, plus de maison, d'eau, d'électricité, de nourriture... et une leçon de vie au travers des actions nous montrant la solidarité et l'espoir dans la reconstruction. Nous nous associons bien sûr à tous les autres pays qui viennent d'être frappés tout récemment par des catastrophes naturelles, en France dans nos régions ouest et au Chili.

Le maire, Catherine BRILLON

Mémo

- 20 mars MJC Tournoi foot virtuel
- 26 mars MJC réunion de préparation Jours de Fête : 20h30
- 2 avril Conseil municipal vote du budget : 20h15
- 23 avril Réunion comité travaux
- 1er mai MJC Brocante du muguet
- 29 mai Sefrou Kermesse Méchoui

Sommaire

Les Conseils municipaux	page 2
Mairie de Feigneux	pages 3-4
La Bibliothèque	page 4
La vie au village	page 5
Les associations	page 6
La MJC	page 7
La parole est à vous	page 8

L'editorial du maire

Chères citoyennes, chers citoyens de Feigneux-Morcourt

C'est une période de vacances et ce journal vous donnera les nouvelles des derniers mois passés dans notre commune : vie du village, finances, travaux réalisés ou engagés, point sur l'avancée de nos projets.

Période de repos et de calme aussi après une année chargée pour tous, petits et grands.

Pour les plus chanceux l'occasion de découvrir l'ailleurs, voir de partir vers des destinations de rêve, pour la grande majorité en tout cas, l'occasion de modifier ses habitudes, de changer de rythme, de prendre le temps, de profiter de ces jours d'été que nous connaissons actuellement.

Notre vie communale, comme la vie, est faite de pleins et de déliés : un peu de recul sur les grands dossiers à venir pour les retrouver avec dynamisme en septembre.

Je voudrais profiter de cette coupure pour saluer l'investissement de toute l'équipe municipale qui se répartit les tâches et suit de nombreux dossiers de la vie communale. C'est un travail, qui mis bout à bout, nous fait avancer.

Un grand merci à Madame Dehan, présente à mi-temps, pour son travail de secrétaire de mairie sur le village et hameau. C'est un poste clé dans le fonctionnement d'une mairie : Relayer l'information entre les élus, assurer le suivi administratif de tous les dossiers si divers, répondre au mieux et au plus vite à vos demandes.

A chacun, je souhaite de très bonnes vacances et vous donne rendez-vous les 25 et 26 septembre pour « Jours de Fête », fête de notre village, portée par les habitants et organisée par la M.J.C. Cette année, elle nous réunira autour du thème « Feigneux, Village du Monde ».

Catherine BRILLON

Sommaire

Les Conseils municipaux	pages 2 - 3
Mairie de Feigneux	pages 3 - 4
La Bibliothèque	page 5
La vie au village	pages 5 - 6 - 7
La MJC	page 8

Mémo

- 2 septembre : rentrée des classes
- 8 septembre :
réouverture de la Bibliothèque
- Week-ends 18/19 et 25/26 septembre :
les 35 clochers en Vallée de l'Automne
- Week-end du 25 et 26 septembre :
Jours de Fête
- 23 octobre : Café Citoyen à la MJC

Les conseils municipaux et les comités consultatifs

POINT SUR LES TRAVAUX

Travaux réalisés

A Feigneux

- Mise en gravillons de l'ensemble des allées du cimetière.
- Nettoyage (taille, branches, débroussaie) d'un chemin communal dans la vallée.
- Création d'un « bateau » rue des Brebis suite à une nouvelle construction.
- Travaux d'entretien au logement communal 15 rue de la Houatte : entretien du toit, réfection d'un solin.
- Local cantonnier : un arbre a pris de l'ampleur : enlèvement des branches et remise en places de tuiles.

A Morcourt

- Nettoyage des fossés et talus.
- Pose de bordures pour réguler l'écoulement des eaux pluviales.
- Mise en place d'un tuyau rue des Îles pour évacuer les eaux pluviales vers le ru.
- Création d'un muret sur le pont rue du Lavoir.

Gravillonnage 2009

Après plusieurs échanges entre la CCPV et la société EIFFAGE concernant la manière du gravillonnage réalisé en 2009, un nouveau gravillonnage a donc été fait début juillet dans le cadre de la garantie. Pouvant bénéficier du prix négocié l'an dernier pour les précédents travaux, nous avons donc confié à cette entreprise la réalisation du gravillonnage du CV4 entre Morcourt et Feigneux. La voirie ayant été fortement dégradée lors des deux derniers hivers.

Travaux à prévoir

1. Sécurisation de la RD50

Le bureau d'étude BEIMO a été retenu pour le projet de la sécurisation de la RD 50 en arrêtant les travaux suivants : création de ralentisseurs type « plateau » en enrobés Grande rue, rue de Bapaume, rue de Crépy, réfection des trottoirs du n°7 rue de Crépy à la place de l'école pour une sécurisation des piétons (grand passage : école, cantine, centre de loisirs,

bibliothèque, location salle communale). Un appel d'offres est ouvert pour retenir l'entreprise qui réalisera les travaux.

2. Renforcement du réseau électrique basse tension rue du Chêne / rue des Jouses

Une estimation des travaux a été réalisée par un bureau d'étude. Celui-ci a évalué les travaux à 145 000€ TTC. Il est à savoir que ce projet peut être subventionné. Un appel d'offres pour le choix d'un bureau d'études sera lancé prochainement.

3. Travaux de renforcement AEP (assainissement d'eau potable)

Un bureau d'études a été sollicité pour évaluer le montant des travaux de renforcement du réseau d'eau potable sur Feigneux (Morcourt dépend du Syndicat des eaux d'Auger Saint Vincent). Les travaux s'élèvent à 226 000€ TTC, y compris 33 changements de branchements en plomb restant à réaliser.

LE P.L.U DE FEIGNEUX

Qu'est-ce qu'un P.L.U ? Pourquoi faire ?

Depuis la Loi Solidarité et Renouvellement Urbain du 13 décembre 2000, les Plans Locaux d'Urbanisme ont remplacé les Plans d'Occupation des Sols. Ce document, obéissant à une procédure relativement longue de 18 à 24 mois, détermine les choix de la commune en matière d'aménagement, d'emploi, de logement, d'environnement, de culture et de loisir. En effet, même si il reste un document de politique foncière qui fixe les droits et les règles d'utilisation des sols, le Plan Local d'Urbanisme exprime le véritable projet urbain de la commune. Il se déroule en quatre phases et contient :

● Le rapport de présentation

- Diagnostic démographique et économique,
- Analyse de l'état initial,
- Explication des choix retenus pour le PADD,
- Explication du zonage,
- Evaluation de la prise en compte de l'environnement et des incidences.

● Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)

- Définition des orientations d'urbanisme et d'aménagement,
- Prise en compte du renouvellement urbain,

- Préservation de la qualité architecturale et de l'environnement.

● Le règlement

- Délimite et fixe les règles applicables dans chaque zone.

● Des documents graphiques

- La délimitation des zones du règlement,
- Les espaces boisés classés à protéger,
- Les secteurs particuliers.
- Les emplacements réservés.

Des annexes diverses pouvant être nombreuses.

Où en est-on ?

La commune de Feigneux a lancé la procédure d'élaboration de son P.L.U.

Le diagnostic a étudié les domaines suivants : la situation socio-démographique, les réseaux, le paysage et l'environnement, l'architecture afin d'établir un état des lieux de la commune et déterminer les enjeux.

Actuellement, la commune et le bureau d'étude élaborent le projet communal par le biais du PADD qui sera exposé à la population à l'automne.

La phase réglementaire sera abordée et étudiée cet hiver afin de permettre l'arrêt du projet au printemps/été 2011.

Comment s'organise un P.L.U dans le temps ?

Etat des lieux et réalisation du PADD

1ère étape :

Diagnostic et évaluation des besoins

- Analyse socio-démographique,
- Analyse environnementale et paysagère,
- Analyse architecturale,
- Réseaux,
- Fonctionnement.

2ème étape : Synthèse

(Nous en sommes là)

- Détermination des forces et faiblesses,
- Approche des enjeux,
- Mise en évidence des grands objectifs communaux,
- Elaboration du PADD.

3ème étape : Concertation

- Présentation du PADD à la population,
- Débat sur le contenu du PADD au Conseil Municipal,
- Elaboration du Zonage et du Règlement,
- Finalisation du Rapport de Présentation
- Arrêt du projet par délibération municipale,
- Consultation des personnes publiques,
- Enquête publique,
- Modifications éventuelles du document,
- Approbation.

BULLETIN MUNICIPAL

Edition spéciale PLU

Commune de Feigneux

Plan Local d'Urbanisme

mai 2011

La Municipalité a décidé de lancer la procédure d'Elaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Commune. L'équipe de travail chargée de la mise en place du nouveau PLU vient de finaliser le Programme d'Aménagement et de Développement Durable (PADD). Ce Bulletin Municipal a pour but de vous présenter le contenu de ce document.

La Loi S.R.U.

(Solidarité et Renouvellement Urbain) du 13/12/2000 a transformé les Plans d'Occupation des Sols (POS) en Plans Locaux d'Urbanisme (PLU).

Si le PLU est un document juridique qui fixe les droits d'utilisation des sols, il est, avant tout, un document d'aménagement et de développement et surtout l'expression d'un projet urbain.

Aujourd'hui, les communes doivent faire face à un impératif de restructuration des espaces urbains, une logique de développement de la ville ou du village sur lui-même afin d'éviter "l'étalement urbain excessif".

Les Plans locaux d'Urbanisme

Les PLU, doivent énoncer clairement un projet urbain au regard des objectifs de Développement Durable.

Ils déterminent ainsi les grandes orientations en matière :

- ♦ de diversité de l'habitat

- ♦ de traitement des espaces publics
- ♦ de préservation du paysage

Le PLU est un document à valeur juridique. Il est opposable aux tiers, c'est-à-dire à toute personne physique ou morale, publique ou privée.

Quiconque peut faire valoir ce document à l'égard d'un individu, d'une société, d'une administration, d'une collectivité locale.

Définition du P.A.D.D.

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD).

Le PADD définit les orientations d'urbanisme et d'aménagement retenues par la commune, notamment en vue de favoriser le renouvellement urbain et de préserver la qualité architecturale et l'environnement.

Dans ce cadre, il peut préciser :

- ♦ les mesures de nature à préserver les centres de villages, les développer ou en créer de nouveaux ;

- ♦ les actions et opérations relatives à la restructuration ou à la réhabilitation d'îlots, de quartiers ou de secteurs, les interventions destinées à lutter contre l'insalubrité et à restructurer, restaurer ou réhabiliter des îlots ou des bâtiments ;

- ♦ les caractéristiques et le traitement des rues, sentiers piétonniers, et pistes cyclables, et des espaces et ouvrages publics à conserver, à modifier ou à créer ;

- ♦ les actions et opérations d'aménagement de nature à assurer la sauvegarde de la diversité ;

- ♦ les conditions d'aménagement des entrées de ville ;

- ♦ les mesures de nature à assurer la préservation des paysages, etc...

Le PADD est un document indépendant du rapport de présentation et du règlement. Il n'est pas opposable.



Les objectifs du P.A.D.D.

La situation géographique et économique de la commune de Feigneux est assez privilégiée. La commune est située à 6 km de la ville de Crépy-en-Valois, pôle de développement bien relié au plan des transports et ville principale de l'intercommunalité du pays du Valois. Cette donne induit une pression foncière et une circulation de plus en plus forte sur le réseau routier (migrations quotidiennes) depuis la vallée de l'Automne. Par ailleurs, la commune est située à une vingtaine de km de Compiègne qui est également bien reliée à l'agglomération parisienne.

Démographie et habitat :

Objectifs :

- Développer une offre de logements accessible aux jeunes et aux personnes âgées de façon à leur permettre de rester sur le territoire communal.
- Assurer la mixité urbaine et sociale, notamment par le maintien des jeunes sur place.
- Hypothèse de développement retenu :
La commune a fait le choix d'un développement modéré avec un taux de variation annuel de 0,5% à 1% :
 - Population en 2025 : entre 463 et 499 habitants
 - Augmentation de la population : entre 7 et 16
 - Besoin total estimé : entre 30 et 40 logements.

Les 4 grands principes du PADD :

1. Assurer un développement modéré de la commune en respectant le SCOT du Pays de Valois et en assurant une mixité urbaine et sociale réelle.
2. Prendre en compte les risques naturels et assurer les protections nécessaires au maintien des franges vertes et bleues du village conformément au Grenelle de l'environnement.
3. Assurer un développement économique et social local qui utilise toutes les ressources locales : Agriculture, activités culturelles et sociales, artisanat, commerces, loisirs verts...
4. Elaborer un projet de développement du village qui permette d'offrir du logement dans toute sa diversité et un rôle économique social qui s'intègre tant spatialement que socialement à celui-ci. Pour ce faire trois zones d'enjeux ont été définies au plan sur lesquelles la commune réfléchira. Ces zones sont situées à la fois dans le tissu urbain existant et dans sa périphérie immédiate.

Économie et social

Objectifs :

- Préserver l'activité agricole
- Retrouver une activité locale qui dispense de l'emploi et procure de l'animation dans le village: projet de Maison d'accueil pour adultes handicapés qui pourrait constituer un site d'emploi et un équipement participant à l'identification et à la vie villageoise.



Environnement

Objectifs :

- Prise en compte des risques de coulées de boue, de mouvements de terrain et de remontées de nappes dans le projet d'aménagement communal.
- Protection et valorisation des espaces humides et du système hydraulique.
- Protection et valorisation des espaces naturels (les vallons).
- Classement des espaces boisés et des systèmes de haies (EBC).

Paysage

Objectifs :

- Mettre en place des prescriptions paysagères sur les futures zones à urbaniser et bien prendre en compte les visibilités des silhouettes urbaines dans le développement du village.
- Protection des boisements, brise-vents et de la trame bocagère au titre des EBC ou de l'article L123-1-7 du CU (lois Paysage).
- Préserver les entrées de village et protéger les éléments patrimoniaux.

Architecture et urbanisme

Objectifs :

En ce qui concerne le tissu urbain existant:

- Préserver les grands principes d'organisation des paysages urbains d'origine villageoise (village ancien) et organique (faubourgs).
- Veiller pour ces deux paysages urbains au respect des règles de l'art en matière de réhabilitation des façades des constructions anciennes, ainsi qu'à la maîtrise en cas d'insertion de constructions nouvelles lors de démolition du bâti ancien.
- Privilégier les matériaux qui s'intègrent bien aux paysages urbains de la commune.
- Eviter les constructions en double rideaux et remplir les « vides urbains ».

En ce qui concerne les extensions urbaines:

- Respecter l'organisation urbaines existante pour les implantations futures qui se feront sur les zones d'enjeux au nord de la commune entre le stade et le cimetière comme indiqué sur le plan élément de projet de PADD.
- Inscrire l'urbanisation nouvelle dans la continuité de l'existant en respectant un bouclage des trames viaires, des protections paysagères (trame verte), la prise en compte des circulations douces, la mise en place d'architectures innovantes notamment au plan bioclimatique.

Déplacements, sécurité routière

Objectifs :

- Sécuriser la RD 50 en approche du village de Feigneux et en traversée de celui-ci en réaménageant l'espace public pour fournir un cadre de vie de qualité aux habitants et usagers de la commune.
- Optimiser le maillage des circulations douces sur la commune et le mettre en relation avec les chemins existants reconnus (GR et parcours découverte des marais de Feigneux).
- Sécuriser les déplacements piétons sur le village et les hameaux.
- Préserver, valoriser, et développer le réseau de chemins ruraux (circulations douces).



Feigneux, commune de 430 habitants (INSEE 2006) se situe dans le canton de Crépy-en-Valois, au sud-est du département de l'Oise et est une des communes rurales qui composent la « Communauté de Communes du Pays de Valois ».

La commune est située sur un plateau agricole qui englobe deux vallons. Elle se compose d'un village centre structuré par d'anciennes fermes patrimoniales à l'interface d'un plateau agricole et d'un vallon à haute valeur environnementale et d'un hameau « Morcourt » niché à l'ouest de la commune dans un vallon protégé.

Sa superficie est de 11,4 km².

Réseaux

Objectifs :

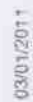
- Renforcer et boucler le réseau d'eau potable, notamment en cas d'extension urbaine.
- Mettre en application le SPANC.
- La commune demande à la SICAE une estimation de l'évolution de la consommation sur 10 ans, pour apprécier le renforcement du réseau.
- En cas d'extension urbaine: la commune devra créer un nouveau poste transformateur.
- Réhabiliter le réseau France télécom d'urgence.

COMMUNE DE FEIGNEUX

ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE

ELEMENTS DE PROJET



L'editorial du maire

Chères citoyennes, chers citoyens de Feigneux-Morcourt

Voici notre nouveau rendez-vous au cours de ce printemps ensoleillé où chacun recommence à vivre à l'extérieur, à bricoler, à jardiner, à se balader et à profiter de façon plus agréable et conviviale de notre village et de ses alentours.

Dans l'intérêt général, dans un esprit de civisme, pour garder notre village et hameau agréables à vivre, merci à tous de faire très attention à l'environnement dans nos rues, nos chemins, notre vallée, notamment au niveau des déchets et soyons aussi tous vigilants au niveau des bruits de voisinage.

C'est la période des travaux. N'oubliez pas que tous les travaux réalisés qui modifient l'aspect extérieur de la maison nécessitent un permis de construire ou une demande préalable (clôtures, abris de jardin de plus ou moins 20m², murs, etc.). Renseignez-vous en mairie sur ces demandes d'urbanisme. Nous pouvons vous aider pour les dossiers.

Ce journal est l'occasion de faire avec vous le point des activités du Conseil municipal et de vous donner les informations de notre vie de village.

Nous avons entamé le printemps avec le vote du budget dont les grandes lignes vous sont présentées page 2. La santé financière de la commune est bonne, de nombreux emprunts arrivent à échéance. Grâce à une gestion saine et à un équilibre budgétaire rigoureux, nous pouvons poursuivre les actions que nous avons initiées en 2010 et avancer sur de nouvelles idées d'amélioration pour un Bien vivre ensemble sur Feigneux-Morcourt. Depuis le début de l'année, nos grands dossiers prioritaires ont bien avancé :

- Vous avez pu assister à notre réunion publique en février où le Projet d'Aménagement et de Développement Durable du P.L.U. vous a été présenté par notre bureau d'études «Aménager le territoire». Nous poursuivons depuis mars l'élaboration du zonage et du règlement qui précise peu à peu les futures zones d'urbanisation.
- La sécurité de la traversée de Feigneux s'est enfin concrétisée par l'installation de plateaux ralentisseurs aux 3 entrées de village, ce n'est qu'une première phase et nous souhaitons poursuivre la réflexion commencée pour un aménagement intérieur du village, à la fois esthétique et sécurisé.
- Lors de notre après-midi récréative de février à l'église, les architectes nous ont expliqué les futurs travaux de restauration de ce patrimoine. Bonne nouvelle car ceux-ci vont pouvoir enfin démarrer mi-juillet et dureront jusqu'au mois de novembre.
- L'assainissement reste un sujet très important et sensible auquel nous consacrons beaucoup d'attention pour pouvoir, suite à la phase diagnostic (avant fin 2012), mettre en place, dans les 4 années suivantes, la réhabilitation avec l'assurance d'aides financières (inconnues à ce jour).

L'année scolaire va bientôt se terminer, et déjà nous accueillons pour les inscriptions nos futurs petits écoliers nés en 2008 pour entrer en maternelle.

La bonne collaboration, avec les maires de Fresnoy-la-Rivière, Jean-Philippe Bonnel et de Russey-Bémont, François Philipon et les délégués au sein du SIVOS, a permis d'avoir une politique commune sur notre R.P.I. Nous sommes très attentifs aux demandes de dérogations scolaires afin de maintenir les effectifs et de ne pas avoir de frais de scolarité à payer pour les scolarités extérieures. Depuis janvier, le SIVOS a en charge toutes les structures d'accueil, cantine, périscolaire, accueil de loisirs. Pour la rentrée 2011-2012, nous poursuivons dans ce sens afin de faire fonctionner un service public de qualité pour l'accueil de nos enfants, bien apprécié des familles. Merci à tous ceux qui y travaillent.

Le village et hameau vivent par toutes les manifestations festives et culturelles qui nous permettent de nous rencontrer à Feigneux et sur la vallée de l'Automne. Tout cela est possible grâce au travail précieux des bénévoles de la MJC, du comité des fêtes et des associations. Plusieurs rendez-vous, fête de la musique, 14 juillet, et déjà notre grande fête citoyenne « Jours de fête » de septembre s'annonce !

Le maire, Catherine BRILLON

Mémo

- 1er et 29 juin Ciné rural
- 18 juin Fête de la Musique et Feu de la Saint-Jean
- 8 et 9 juillet à l'Abbaye du Lieu Restauré : Esprit Nomade (les Rencontres de Chant Libre).
- 14 juillet Honneur aux futurs collégiens
- 17 et 18 sept Jours de Fête

Sommaire

Les Conseils municipaux	page 2
Mairie de Feigneux	pages 3-4-5
La Bibliothèque	page 5
La vie au village	page 6
La MJC	page 7
Les associations	page 8